
CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2017

Le conseil municipal légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni le 27 juin 2017 en séance ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : M. BUSSON, Maire
Mmes MARTIN, PILVIN, MM. BARIL, COUILLARD, adjoints
Mmes BRIERE, CANNOT, TENENBAUM,
MM. BREHIER, LE COMTE, LEVEUF, conseillers.

Absents excusés : Mmes GUILMATRE, SAADI, MM. DAKYO, HY.

Secrétaire de séance : **Pierre BREHIER**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les pouvoirs de Mmes GUILMATRE et SAADI étaient respectivement donnés à M. BREHIER et Mme PILVIN.

Avant d'entamer la séance, monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 18 mai est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. URBANISME

1.1. Déclaration préalable clôtures, ravalement (Délibération n° 01-06-17)

Laurent BARIL, adjoint chargé de l'urbanisme évoque un souci administratif soulevé par le chef de la brigade des gardes-champêtres.

Après la réforme de 2007, les clôtures et ravalements étaient exemptés de déclaration préalable sauf si le conseil municipal avait délibéré autrement.

Le règlement que nous appliquons actuellement sur ce sujet, est ce qui est notifié dans le règlement du Plan Local d'urbanisme.

Or en cas de litige via le tribunal, le procureur demande la délibération qui transcrit qu'une déclaration préalable est obligatoire pour les clôtures ou les ravalements.

Un vide juridique est donc constaté. Afin de régulariser cette situation, il est proposé au conseil municipal de soumettre les clôtures et les ravalements de façade à déclaration préalable sur la commune en application des articles R. 421-12 et R. 421-17 du code de l'urbanisme.

La prise de cette délibération est de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de clôtures et aux ravalements de façades et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement d'éventuels contentieux.

Les façades sont aussi des éléments architecturaux qui participent à la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie.

Après avoir entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité de soumettre l'édification des clôtures et des ravalements de façade à une procédure de déclaration préalable à compter du 1^{er} juillet 2017 sur l'ensemble du territoire communal en application des articles R.421-12 et R.421-17 du code de l'urbanisme.

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1. Création poste ATSEM/Suppression poste adjoint technique (Délibération n° 02-06-17)

Monsieur Le Maire rappelle aux élus le départ à la retraite de Mme LAGUERRE Martine, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe exerçant les fonctions d'ATSEM depuis l'année 1987.

Il rappelle la nécessité de remplacer cet agent dès le 01/09/2017 par un agent ATSEM, titulaire du concours « ATSEM ».

Pour ce fait, une régularisation administrative doit être faite sur le poste et le grade entre adjoint Technique et ATSEM.

Le Maire propose donc à l'assemblée, la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 26h60 hebdomadaires, et de le remplacer par la création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires (horaire annuel moyennisé).

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2017.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Médico-Social

Cadre d'emploi : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

Grade : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi ont été inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

3. LOGEMENTS COMMUNAUX

3.1. Revalorisation LOYER 2^{ème} trimestre 2017 (Délibération n° 03-06-17)

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers, soit un taux de variation de 0.51 % du montant des loyers au premier trimestre 2017,

Le Conseil Municipal, décide de revaloriser à compter du 1er septembre 2017, le loyer de l'appartement F6 situé 8 Place de la Mairie.

4. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission scolaire et périscolaire (Rapport de Pierre BREHIER)

En l'absence de Caroline GUILMATRE, conseillère déléguée, Pierre BREHIER rapporte les dernières informations de la commission scolaire.

Au niveau des temps d'Activités Périscolaires, un bilan sur les « enfants dans les bois » a été présenté hier aux parents, avec projection de photos. Cette animation a été très appréciée.

Au niveau cantine, trois claustres ont été commandées pour tenter d'atténuer le bruit. L'essai s'effectuera début septembre.

Au niveau scolaire, Pierre BREHIER relate le dernier conseil d'école.

Un grand changement interne à la rentrée, arrivée de 5 nouveaux enseignants (à temps complet ou partiel) et d'une nouvelle ATSEM. Une nouvelle directrice (en la personne d'Annie BARBAY) dirigera l'école à partir de septembre.

Muriel TERNON fera valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année scolaire.

Le principal sujet reste les rythmes scolaires compte tenu de l'éminence d'un décret.

Les enseignants comme les parents d'élèves souhaitent un retour à 4 jours.

CAUX ESTUAIRE, avec lequel le projet éducatif avait été élaboré, a consulté les conseils municipaux des communes membres. La majorité des communes souhaitent le retour à 4 jours. CAUX ESTUAIRE retirerait donc son aide matérielle auprès des communes.

Pour finir, la participation de l'Etat aux T.A.P. semble incertaine pour les prochaines années.

Dans ces conditions, la commission propose au conseil municipal de passer à la semaine de 4 jours. Néanmoins, le vote de l'ensemble des membres, n'ayant pas eu lieu lors du dernier conseil d'école, un conseil extraordinaire sera demandé à madame la directrice pour rendre la décision officielle.

Commission Travaux (*Rapport d'Alain COUILLARD*)

Les devis de travaux 2017 sont définitivement négociés. Les commandes partent cette semaine pour :

- La reprise de plusieurs pièces de voirie rue du Point du Jour
- L'aménagement d'un refuge, rue du Point du jour,
- La reprise de voirie aux carrefours, rue du Point du Jour/rue de l'Épine, rue du Point du Jour/rue du four à Pain
- la reprise d'un ralentisseur rue de la gare
- la création d'une rampe d'accessibilité à l'ancienne école
- la réhabilitation des wc extérieurs de l'ancienne école par notre agent communal et l'entreprise CRAMOYSAN.

Un souci a été rencontré cette semaine sur une poutre porteuse de l'atelier. L'entreprise CRAMOYSAN est intervenue en urgence pour poser une poutre métallique de retenue. Ce dossier sera travaillé.

Des dossiers seront entamés pour la réparation des hydrants, la voirie au hameau d'Enanville, la circulation au hameau d'Enfer.

Commission cadre de vie (*Rapport de Roselyne PILVIN*)

Mme PILVIN informe l'assemblée :

- 🔧 de la livraison d'un 2^{ème} panneau d'information qui sera implanté dans la vallée
- 🔧 de la commande pour 2 jeux, à rajouter près de la salle polyvalente (coût 10 000 €)
- 🔧 que le séquoia dans le parc du château, sera abattu lundi par notre agent et 2 conseillers municipaux. Le sculpteur interviendra lundi 10 juillet.
- 🔧 La peinture du castor sur le transfo côte des châtaigniers qui avait été vandalisée, a été reprise par l'artiste. Un vernis anti graffiti a été aussitôt posé.
Le transfo du hameau du carreau sera prochainement « relooké », toujours sur le thème du castor.

Commission Animations-Informations (*Rapport de Michèle MARTIN*)

- 🔧 Le concert à l'église du 21 mai s'est très bien passé. Le public était nombreux et chaleureux. Une recette de 330 € a été enregistrée et remise à l'association ARSLA (recherche sur la maladie de Charcot).
- 🔧 Expo-peinture : Bilan très agréable, le nombre de visiteurs est identique à l'année passée. Les élues organisatrices insistent pour revenir sur une durée de 3 jours maximum.
- 🔧 La distribution du « Liaisons » est en cours.

Commission urbanisme (Rapport de Laurent BARIL)

M. BARIL rappelle au groupe de travail « PLU » la réunion du vendredi 07 juillet afférente à la présentation des pièces réglementaires aux Personnes Publiques Associées (P.P.A.)

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral « sécheresse » en cours. Il est récemment intervenu auprès du « HAC FOOTBALL » qui continuait à arroser ses pelouses.

Mme BRIERE signale l'arrêt de l'éclairage public sur le RD 34 au niveau du hameau de la chouette.

M. BREHIER et Mme PILVIN évoquent l'organisation de la fête des voisins dans le quartier rue des grives/côte d'Azur. Une quarantaine de voisins avaient répondu à l'appel. Soirée passée dans la bonne ambiance.

Les habitants du lotissement « Catillon » avaient réitéré quelques semaines avant, ce rendez-vous « voisins ».

M. LEVEUF évoque le souci récurrent du site. Nous n'avons toujours pas la main dessus !

Les élus se plaignent du manque de réactivité. Les infos ne peuvent pas être mises au jour le jour. Si cette situation perdure, la commission « infos » souhaiterait envisager travailler avec une autre société que « Furmini ».

Prochaines réunions :

Conseil Municipal	☞	Mardi 05 septembre 2017	à 19h00
	☞	Jeudi 19 octobre 2017	à 19h00
	☞	Mardi 19 décembre 2017	à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.